

Conditions générales de vente FORMATIONS

■ Désignation

Oïkos est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la construction et de la rénovation écologique. Son siège social est fixé au 60 chemin du Jacquemet, 69890, La Tour de Salvagny, N° de SIRET 41749575100071, N° de déclaration d'activité de formation 82.69.09010.69.

Oïkos conçoit, élabore et dispense des formations à destinations des Collectivités, des Entreprises, des Associations, des Professionnels, des particuliers et des demandeurs d'emploi, à La Tour de Salvagny et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'Oïkos.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations longues, Titres Pros et Certifications** : les formations inscrites au catalogue d'Oïkos et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures, donnant lieu à la délivrance d'un Titre Professionnel inscrit au RNCP ou à une Certification.
- **Formations professionnalisantes** : les formations inscrites au catalogue d'Oïkos et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures, ne donnant pas lieu à la délivrance d'un Titre Professionnel inscrit au RNCP ou à une Certification, et destinées à acquérir des compétences techniques en vue d'une activité professionnelle.
- **Formations courtes entreprises**: les formations conçues sur mesure par Oïkos pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients, destinées à acquérir des compétences techniques en vue d'une activité professionnelle.
- **Formations courtes professionnelles** : les formations inscrites au catalogue d'Oïkos et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures, ne donnant pas lieu à la délivrance d'un Titre Professionnel inscrit au RNCP ou à une Certification, destinées exclusivement aux professionnels afin d'acquérir des compétences techniques en vue d'une activité professionnelle.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Oïkos pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et net de toute taxe, Oïkos étant une association non assujettie à la TVA. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre d'Oïkos. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Oïkos aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Oïkos.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Oïkos. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Oïkos au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à Oïkos au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Oïkos se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à Oïkos au moins 15 jours avant le démarrage de la formation, Oïkos offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue d'Oïkos, et après accord éventuel de l'OPCA,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Oïkos. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation d'Oïkos distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Oïkos.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, Oïkos se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 30 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 30 jours et 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, à La Tour de Salvagny, les formations se déroulent de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux d'Oïkos accueillent les Stagiaires de 09h00 à 18h00.

Pour les formations qui se déroulent sur des sites spécifiques, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à Oïkos ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. OIKOS peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le seuil de participants ne serait pas atteint pour assurer le bon déroulement d'une formation (voir Tarifs et nombre de Stagiaires), Oikos se réserve la possibilité d'ajourner voir d'annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Tarifs et nombre de Stagiaires

Oikos est une association à but non lucratif. La formation des prix des formations est donc adaptée à nos missions et à nos valeurs. Nos prix de formation sont basés sur la prise en compte du coût jour du pôle Former, en prenant en compte un seuil minimal de stagiaires pour garantir la rentabilité de la formation. Fidèle à sa mission et à ses valeurs, Oikos adapte son tarif à son public : les demandeurs d'emploi et les particuliers (sous réserve d'adhésion à l'association) se voient proposé une remise dès lors que la formation a atteint son seuil de rentabilité.

A l'exception de la formation « Pro-Paille », les tarifs pour les sessions 2017/2018 sont déclinés comme suit :

Formation	Tarif Horaire			Seuil participants
	OPCAs, FONGECIF etc.	Demandeurs d'emploi	Particuliers et autofinancement	
Formations longues, Titres Pros et Certifications	18,00 €	14,00 €	10,90 €	7 min / 16 max
Formations professionnalisantes	23,00 €	14,00 €	10,90 €	4 mini / 12 max
Formations courtes entreprises	30,00 €	n/a	n/a	3 mini
Formations courtes professionnelles	30,00 €	14,00 €	14,00 €	6 mini

Pour les formations intitulées « Pro-Paille », celles-ci faisant l'objet de conventions spécifiques avec le Réseau Français de la Construction Paille, seuls deux tarifs forfaitaires peuvent être appliqués pour les 5 jours pleins de la formation : 1120,00 € pour les financements OPCA, 750,00 € pour les demandeurs d'emploi et les autofinancements.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par Oikos au Client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à Oikos par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Oikos, l'OPCA ou le Client.

A l'issue de la formation, Oikos remet une attestation de formation au Stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, Oikos lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, Oikos est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

OIKOS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Oikos, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'Oikos.

■ Propriété intellectuelle et droits de reproduction

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale) utilisés par Oikos pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et les droits de reproduction.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'Oikos. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

OIKOS, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Oikos au Client.

OIKOS s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par Oikos comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Oikos à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre d'Oikos.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, Oikos conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, Oikos s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen photographique et vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Oikos à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Lyon seront seuls compétents pour régler le litige.